



1<sup>er</sup> avril 2025

# Journée Nationale



**LA FORMATION CONTINUE :**  
**Un nouveau souffle**  
**pour vous**  
**et vos établissements**



# Ouverture de la journée

**Philippe BOSSARD**

Président de l'Unetp



## La formation continue : les fondamentaux

### Alain DRUELLES

- . Associé Fondateur de Quintet Conseil
- . Chef de projet de la réforme de la formation professionnelle à la Délégation Générale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle qui trouvera sa traduction dans la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018
- . Ancien Directeur de l'Education et de la Formation au Medef
- . Ancien Conseiller en charge de la Formation Professionnelle aux cabinets de Muriel Pénicaud et Elisabeth Borne, Ministres du Travail



# La formation continue : Une stratégie de développement pour vos établissements

**Johann LESIRE**

Chef d'établissement du Groupe Saint Joseph à Troyes

**Charlotte ROGER**

Directrice adjointe à HEA – Haute École Arras

**Gaëtan VRIGNON**

Président de Vendée Pro Compétences à La Roche sur Yon

Directeur du Lycée Jean XXIII des Herbiers



***Fin de la matinée***

***Reprise à 13h55***



# La formation continue : Un processus d'évolution à partir de parcours existants

**Arnaud MOULIN**

Directeur d'IFCV Conseil – Groupe IFCV à Levallois Perret

**Gilles POIRIEZ**

Chef d'établissement de l'Institution Sainte Clotilde à Strasbourg

**Lydia VERDEL**

Directrice de Creefi Formation à Grenoble



# La formation continue : Des dispositifs spécifiques à adapter à vos établissements

## *Les principaux dispositifs de formation continue*

**Eric BOUCHET**  
Délégué général Unetp

# Les principaux dispositifs de formation continue



## À l'initiative de l'employeur

Dans le cadre du plan de développement des compétences ou sur les fonds propres de l'établissement.



## À l'initiative du salarié

Via le compte personnel de formation, les projets de transition professionnelle, le bilan de compétences, la VAE ou VAE ou sur fonds propres.



## En co-construction

Entre l'employeur et le salarié dans le cadre du CPF sur le temps de travail ou de la reconversion par alternance.



## En cas de rupture

Accompagnement des salariés salariés lors de la rupture du contrat de travail dans le cadre cadre de dispositifs de reclassement.

Ces différentes modalités d'accès à la formation professionnelle permettent de répondre aux besoins spécifiques de chaque situation. Les situation. Les dispositifs présentés ci-après constituent les principales options disponibles, sans toutefois être exhaustifs.

# Le plan de développement des compétences

## Formation obligatoire

Actions imposées par la réglementation pour exercer certaines fonctions ou utiliser des équipements spécifiques dans l'établissement d'enseignement.

## Formation non obligatoire

Actions visant à développer les compétences pédagogiques, administratives ou techniques des salariés selon les besoins identifiés par l'établissement.

## Actions conditionnées

Formations nécessaires à l'exercice d'une nouvelle fonction ou à l'adaptation au poste dans le contexte des évolutions de l'enseignement privé.

Le plan de développement des compétences remplace l'ancien plan de formation. Il constitue l'outil principal à disposition des employeurs pour structurer et organiser la montée en compétences de leurs équipes. Ce dispositif permet d'anticiper les évolutions des métiers de l'enseignement et d'adapter les compétences des collaborateurs aux nouveaux enjeux pédagogiques et organisationnels.

Tous les salariés de l'établissement peuvent bénéficier des actions inscrites au PDC, quelle que soit la nature de leur contrat de travail ou leur travail ou leur ancienneté.

# Le contrat de professionnalisation



## Publics concernés

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans
- Publics spécifiques (personnes handicapées, éloignées de l'emploi)



## Objectifs

- Acquisition d'une qualification professionnelle reconnue
- Diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle
- Insertion ou retour à l'emploi



## Types de contrats

- CDD : contrat à durée déterminée
- CDI : contrat à durée indéterminée avec période de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation représente une opportunité pour les établissements d'enseignement privé de former de nouveaux talents tout en bénéficiant d'aides spécifiques. Pour les employeurs recrutant des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, des aides de l'État peuvent être sollicitées, favorisant ainsi l'inclusion professionnelle des seniors.

# Le compte personnel de formation (CPF)



Le CPF constitue un outil essentiel pour le développement professionnel des salariés, mobilisable à l'initiative du titulaire.

Qualiopi obligatoire.

# Les dispositifs de transition professionnelle

## Projet de Transition Professionnelle (PTP)

Modalité particulière du CPF permettant aux salariés en CDI ou CDD de financer des formations certifiantes pour une reconversion professionnelle.

## Entreprises concernées

Établissements en perspective de développement ou en mutation (évolution organisationnelle, transition technologique ou écologique).



## Transitions collectives (TransCo)

Dispositif aidant employeurs et salariés à faire face aux mutations impactant leur activité, favorisant la mobilité des salariés sur des métiers fragilisés.

Ces dispositifs offrent des solutions adaptées aux professionnels de l'enseignement privé souhaitant évoluer dans leur carrière ou se réorienter vers d'autres fonctions au sein du secteur éducatif. Ils permettent d'accompagner les transitions professionnelles tout en sécurisant les parcours.

Le CPF de transition et le dispositif TransCo répondent particulièrement aux enjeux actuels de transformation du secteur éducatif, en permettant l'adaptation des compétences aux nouvelles réalités pédagogiques et aux évolutions technologiques.

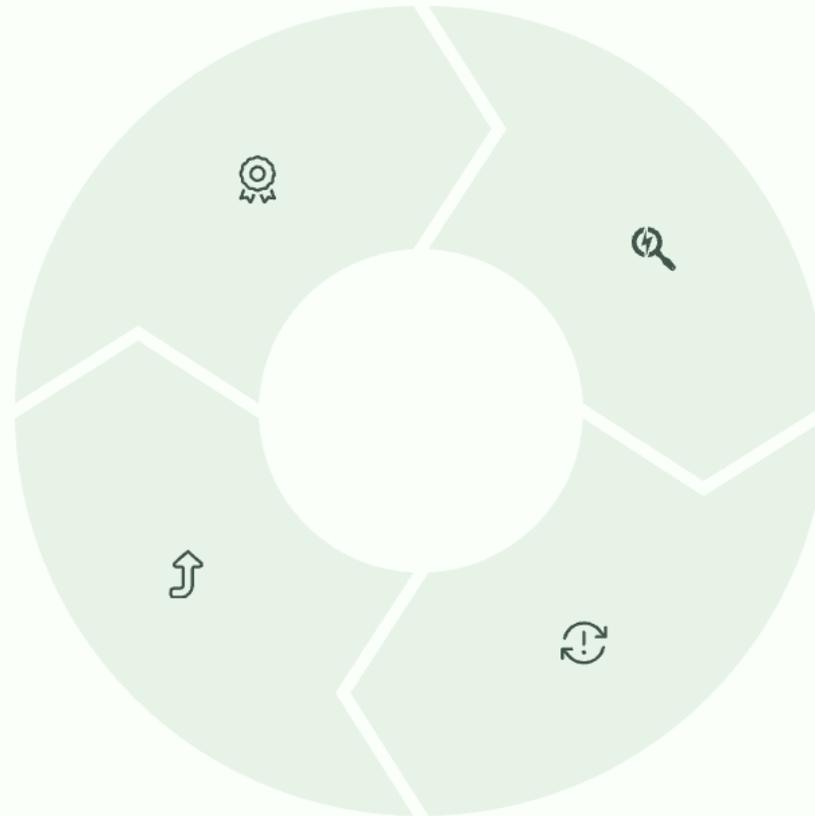
# Validation et évolution professionnelle

## Validation des Acquis de l'Expérience l'Expérience (VAE)

Obtention d'une certification par validation de l'expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle

## Niveau de qualification

Jusqu'au Doctorat



## Certification RNCP

Diplôme, titre ou certificat inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles

## Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

Evolution ou promotion professionnelle pour les salariés dont la qualification est insuffisante < Licence

La VAE constitue une voie privilégiée pour les professionnels de l'enseignement privé ayant développé des compétences par l'expérience sans disposer des certifications correspondantes. Ce dispositif valorise le parcours professionnel et reconnaît officiellement les acquis de l'expérience.

La Pro-A répond quant à elle aux besoins d'adaptation aux mutations du secteur éducatif, en permettant aux salariés de monter en compétences face aux évolutions technologiques et organisationnelles des établissements d'enseignement.

# Dispositifs de financement et d'accompagnement



## FNE-Formation (OPCO)

Financement d'actions pour préserver et développer les compétences des salariés



## POEC (OPCO)

Formation collective pour acquérir des compétences correspondant aux besoins identifiés



## Bilan de compétences

Analyse des capacités, aptitudes et motivations pour un projet d'évolution professionnelle

Le FNE-Formation permet aux établissements d'enseignement privé de financer des actions de formation accompagnant leur transition écologique, numérique ou démographique. Les demandes doivent être déposées auprès des opérateurs de compétences (OPCO) dont relève l'établissement.

La préparation opérationnelle à l'emploi collective offre aux employeurs une solution pour sécuriser leurs recrutements grâce à une intégration progressive et une formation et une formation adaptée aux besoins spécifiques des établissements d'enseignement. Quant au bilan de compétences, réalisé par un prestataire certifié, il constitue un outil précieux pour les professionnels souhaitant analyser leur parcours et construire un projet d'évolution.

## Les publics spécifiques

**Les personnes en situation de handicap**

**Les seniors**

**Les travailleurs étrangers**

**Les personnes en milieu pénitentiaire**

# Une approche personnalisée pour chaque situation



## Analyse individuelle

Chaque parcours de formation doit être étudié en fonction du profil spécifique du bénéficiaire, de son âge, de son niveau de formation et de ses objectifs professionnels.



## Multiplicité des dispositifs

La diversité des dispositifs disponibles nécessite une expertise pour identifier la solution la plus adaptée à chaque situation particulière dans l'enseignement privé.



## Accompagnement personnalisé

Un conseil personnalisé est essentiel pour naviguer parmi les nombreuses spécificités des dispositifs de formation et optimiser l'accès aux financements disponibles.



# La formation continue : Des dispositifs spécifiques à adapter à vos établissements

**Jérémie BOURGAIN**

Responsable Formation Continue à l'Institut Nicolas Barré à Armentières

**Xavier FLOQUET**

Délégué régional AREP Hauts de France

**Nadège LECOINTE**

Directrice Administrative et Qualité au CFP Baudimont à Arras

**Gilles POIRIEZ**

Chef d'établissement de l'Institution Sainte Clotilde à Strasbourg



**Clôture de la journée**



## Prochains rendez-vous

- ❖ **Unetp Lab**  
. 3 avril 2025 à 17h00 et chaque premier jeudi du mois
- ❖ **Les formations**  
. 5 mai 2025 – Ouverture à l'international  
. 10 & 11 juin 2025 – La formation continue...
- ❖ **Les Webinaires Experts Techniques Unetp**  
. 8 avril 2025 à 8h30 - sur le risque assurantiel : Protéger et assurer vos locaux
- ❖ **Congrès annuel de l'Unetp**  
. 3, 4 et 5 décembre 2025 à Lille

Consultez le site de l'Unetp [www.unetp.eu](http://www.unetp.eu)

Bon retour et à bientôt